Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260420-2026_04_20_06-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 9*
- *Votants : 9*

L'an deux mille vingt-six, le vingt Avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Communal sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 07/04/2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
- Nelly QUINIO,
- Marie RIOUAL.

C. BRASSELET a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Budget

COMMUNE

Adoption du

Budget Primitif

2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire,

Considérant que le budget proposé est en équilibre, sincère et véritable,

	Propositions
Fonctionnement	
- Dépenses	520.097,02 €
- Recettes	520.097,02 €
Investissement	
- Dépenses	1.109.664,67 €
- Recettes	1.109.664,67 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2026,
- **D'autoriser** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % par rapport au Budget cumulé de l'exercice précédent pour chacune des sections,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent Budget.

Vote :
- **Voix pour :** 9
- **Abstention :** 0
- **Contre :** 0

Le Maire,
G. CALVAR,

MAIRIE DE PORT LAUNAY 29 Finistère

Le Secrétaire,
C. BRASSELET,